

An aerial photograph showing a dense forest of dark green trees. A network of light-colored roads and paths crisscrosses the forest, creating a grid-like pattern. In the lower-left quadrant, there is a small, rectangular, light-colored area that appears to be a sports field or a cleared area. The overall scene is a mix of natural forest and human-made infrastructure.

SYNTHÈSE DES AVIS
RELATIFS AUX ASPECTS
« FORÊT ET SYLVICULTURE »

Réunion Publique de Léognan
lundi 15 novembre 2021

« NON À LA SUPPRESSION DE 1 000 ha DE FORÊT ! » (1)

- ⇒ Ce serait une atteinte à un milieu naturel
- ⇒ Cela détériorerait un lieu paisible et beau
- ⇒ « *La forêt des Landes de Gascogne est notre patrimoine, conservons-la, entière* »

- ⇒ Cette forêt est exploitée de façon industrielle
- ⇒ La parcelle visée par Horizeo est close et louée à des chasses privées
- ⇒ La forêt française progresse en surface

« NON À LA SUPPRESSION DE 1 000 ha DE FORÊT ! » (2)

⇒ La forêt a été plantée pour lutter contre les inondations. Le défrichement ferait remonter la nappe phréatique.

⇒ La filière bois est cruciale pour la région d'un point de vue économique et social.

« Il s'agit d'une forêt de pins plantés au 19e siècle pour faire du papier et exploitée de façon plus ou moins industrielle... un tel projet serait sûrement décrié aujourd'hui, peut-être par les mêmes personnes qui défendent actuellement la forêt. »

QUELQUES DONNÉES SUR L'ÉVOLUTION DE LA FORÊT

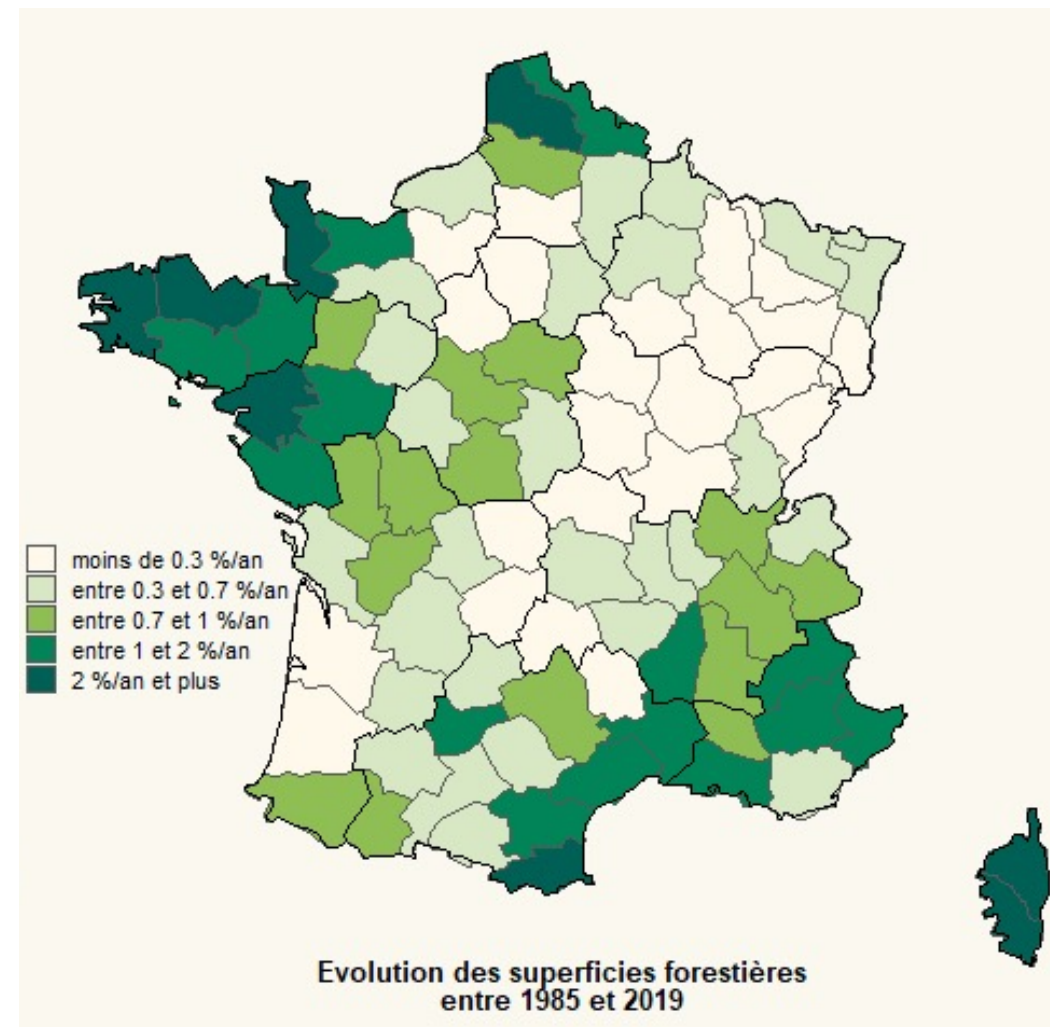


Evolution de la forêt landaise (source note DDTM) :

Observatoire NAFU : de 2009 à 2015 : de 523 835 ha à 520 121 ha soit 3 714 ha de moins.

IGN : la superficie forestière n'a pas évolué entre la période 2009-2013 et 2015-2019 : 496 000 ha.

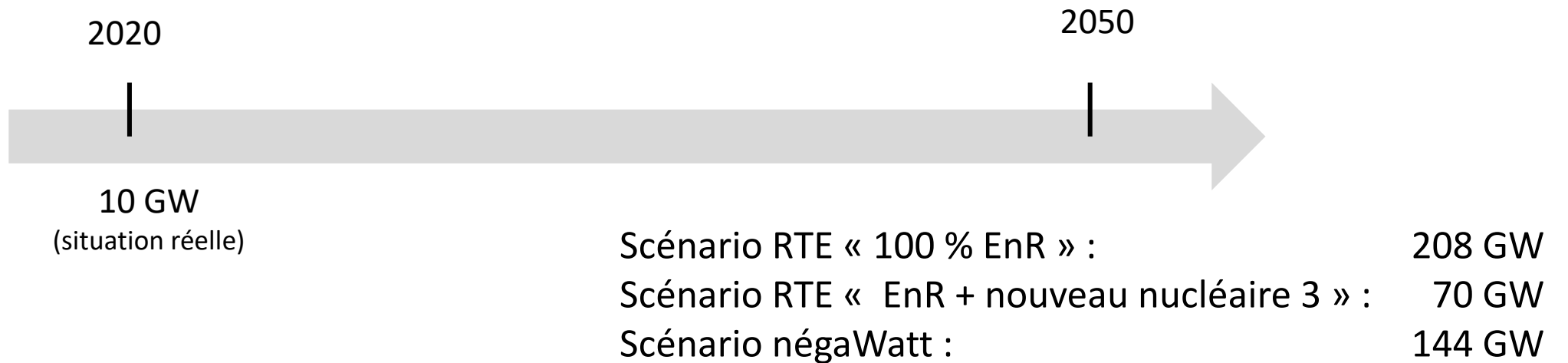
Pour la période plus récente de 2016 à 2020 : 1 137 ha ont reçu une autorisation de défrichement (284 ha/an)



«NON AU REMPLACEMENT DE 1 000 ha DE FORÊT PAR UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE, PARCE QUE C'EST INUTILE !»

- ⇒ Il faut développer le nucléaire plutôt que le photovoltaïque
- ⇒ Il y a assez d'autres sites pour développer le photovoltaïque : toitures, parkings, zones polluées...

QUELQUES DONNÉES : SCÉNARIOS D'ÉVOLUTION DE LA PUISSANCE PHOTOVOLTAÏQUE INSTALLÉE EN FRANCE



Sources disponibles sur le site CPDP Horizeo

QUELQUES DONNÉES : SURFACES DISPONIBLES SUR LES ZONES DÉJÀ ARTIFICIALISÉES



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Nouvelle – Aquitaine**

8 novembre 2021



**Synthèse des recherches de terrains susceptibles d'accueillir
des projets photovoltaïques en Nouvelle-Aquitaine**

**Surfaces potentielles
(sans étude de faisabilité)
3910 hectares**

Disponible sur le site CPDP Horizeo

« NON AU REMPLACEMENT DE 1 000 ha DE FORÊT PAR UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE, PARCE QUE C'EST NÉFASTE ! » (1)

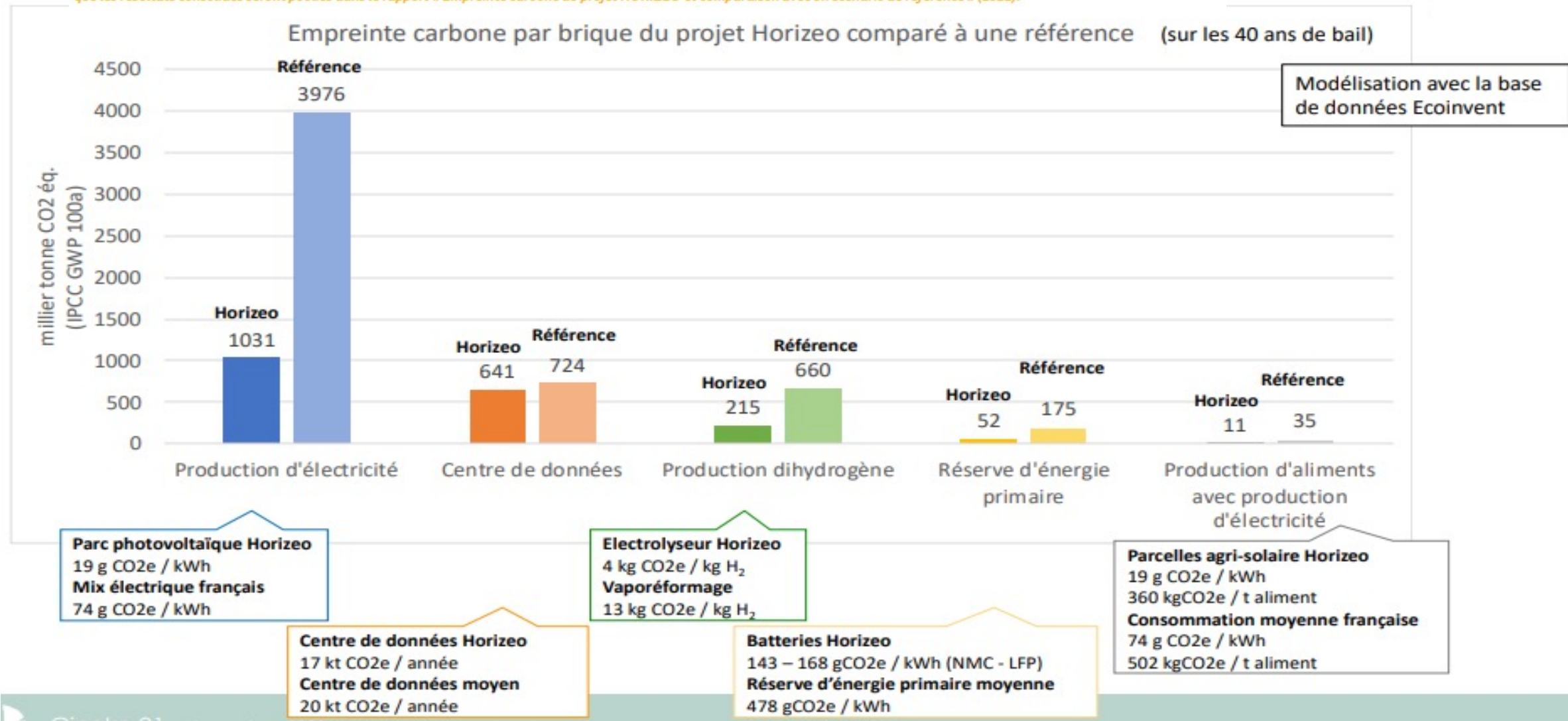
ENJEU DU BILAN CARBONE

⇒ Remplacer des arbres par des panneaux photovoltaïques importés d'Asie conduit à un bilan carbone désastreux

⇒ Il est plus efficace de produire de l'électricité photovoltaïque permettant de substituer des véhicules électriques aux véhicules thermiques, que de stocker du carbone dans des arbres

QUELQUES DONNÉES : BILAN CARBONE DU PROJET HORIZEO

Une revue critique par des tiers experts est en cours. Selon les conclusions de ces experts, les résultats pourraient évoluer. L'ensemble des hypothèses de calcul et de modélisation, ainsi que les résultats consolidés seront publiés dans le rapport « Empreinte carbone du projet HORIZEO et comparaison avec un scénario de référence » (2021).



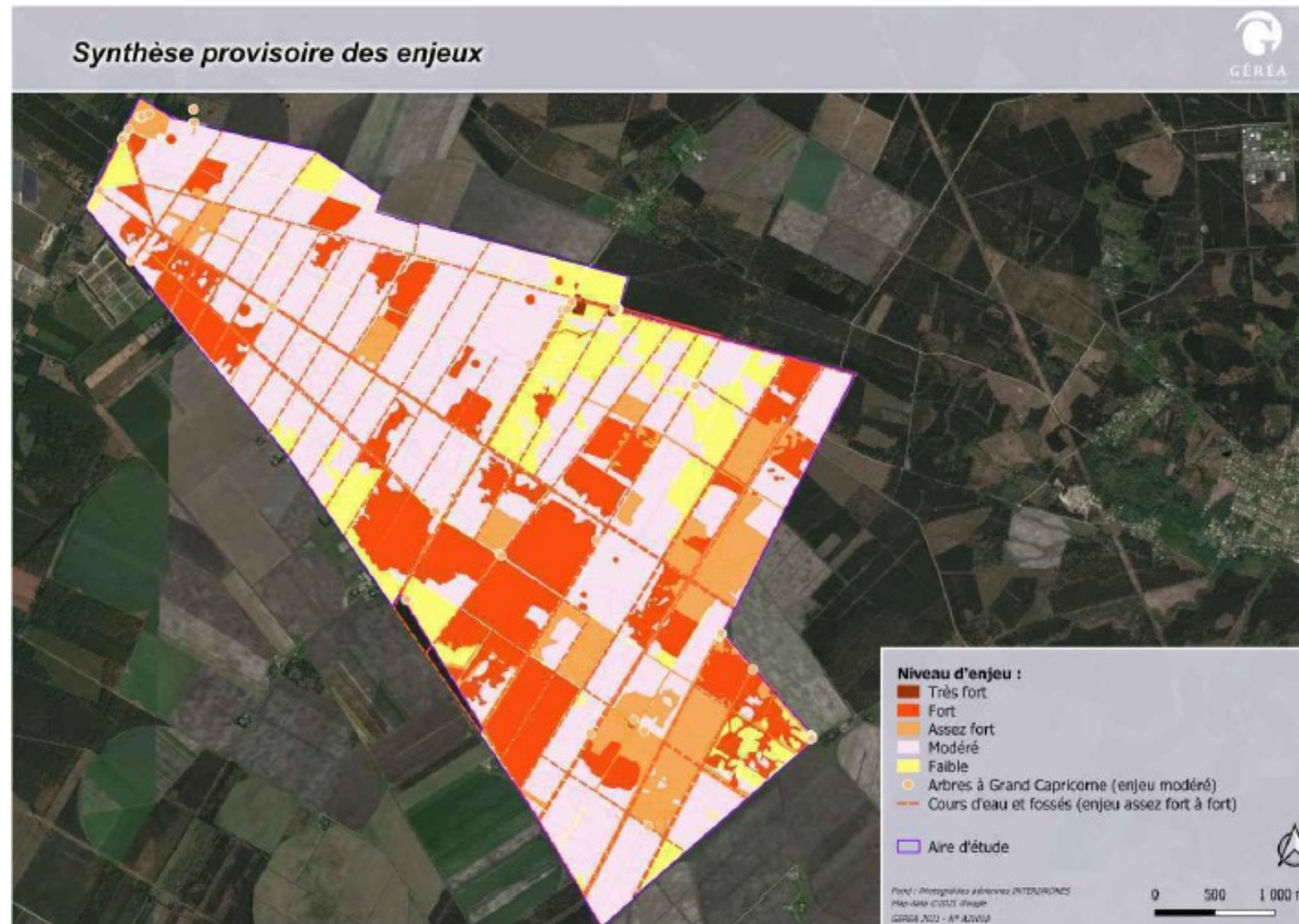
« NON AU REMPLACEMENT DE 1 000 ha DE FORÊT PAR UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE, PARCE QUE C'EST NÉFASTE ! » (2)

ENJEU DE LA BIODIVERSITE

⇒ Remplacer des arbres par des panneaux photovoltaïques dégraderait la biodiversité

- ⇒ La biodiversité actuelle est faible
- ⇒ La lande qui se recréerait amènerait une biodiversité proche de ce qu'elle était avant la création d'une forêt artificielle
- ⇒ La faune actuelle est en partie constituée de gibier destiné à la chasse

QUELQUES DONNÉES : ÉTUDE FAUNE FLORE



« NON AU REMPLACEMENT DE 1 000 ha DE FORÊT PAR UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE, PARCE QUE C'EST NÉFASTE ! » (3)

⇒ Le parc photovoltaïque, les batteries et l'électrolyseur créeraient des risques d'incendie pour les parcelles forestières avoisinantes

« LA COMPENSATION NE PERMET PAS DE RECONSTITUER RÉELLEMENT LES SURFACES DÉBOISÉES »

⇒ « La compensation ne permet pas de reconstituer réellement les surfaces déboisées »

⇒ La compensation permettrait d'améliorer la qualité de la forêt défrichée

QUELQUES DONNÉES : LES BOISEMENTS COMPENSATEURS

Compensation = loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

Compensation en nature (engagement de la Maîtrise d'Ouvrage) pour le projet Horizeo. Correspond à des travaux de boisement, de reboisement ou d'amélioration sylvicole.

Compensation financière : une indemnité au Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois (fonds national géré par l'État, finançant des travaux de reboisement ou d'amélioration forestière)

Courrier de la DDTM à la
CPDP du 11 octobre 2021



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Agriculture, Forêt et Développement Rural
Unité forêt

Disponible sur le site CPDP Horizeo